

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Patrick Huot

<https://www.cadre21.org/membres/32ca066b8acd77342da0d642>

Date d'obtention : 2024-02-21 14:33:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

En tant qu'intervenant de première ligne, cette méthode d'intervention complète encadrera et surtout uniformisera les interventions de l'école en matière de sextage et d'actes malveillants en lien avec le partage de contenu de pornographie juvénile.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La méthode d'intervention balisera mes interventions et permettra de rapidement prendre en charge la ou les victimes et plus de limiter la propagation des images et contenus. L'intervention facilitera la communication efficace et favorisera un partenariat fluide entre l'école, le corps policier et le DPCP

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

L'intervention rapide est requise et consulter la trousse le plus rapidement possible... Ne jamais regarder le contenu des vidéos ou photos même. Confisquer le cellulaire de l'élève ou des élèves. Bien évidemment, préserver l'identité de la ou des victimes et d'assurer la confidentialité et d'assurer le bien-être de la victime et favoriser un accompagnement bienveillant tout au long du processus.